

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne  
**GIP PN FCB**

**Délibération n° CA-2019-21**

**Ordre du jour de la prochaine AG du GIP**

Membres présents Soit	29
Nombre de voix représentées	37
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	1
Nombre de voix représentées	1
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	38
Ayant pris part au vote : 38 voix exprimées	
Pour : 38 Contre : /	

La règle du quorum est  
(38 voix sont présentes sur 42),  
L'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 8 avril 2019 à 18h30 à Rolampont sous la présidence de Monsieur Marcel JURIEN de la GRAVIÈRE, Président du GIP.

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°6 publié en date du 14/09/2018 ;

Vu la note explicative transmise préalablement à la tenue du présent Conseil d'administration ;

Le Président informe que la prochaine Assemblée générale du GIP se déroulera durant la 1<sup>ère</sup> quinzaine de juin et propose l'ordre du jour suivant :

- Approbation du Procès-verbal de l'AG du 12 mars 2019.
- Approbation de la charte suite aux avis finaux du CNPN et du CIPN, et aux avis des Préfets.
- Questions diverses dont :
  - ✓ Point sur la prorogation du GIP,
  - ✓ Point sur la procédure et le calendrier de création du Parc national,
  - ✓ Point sur les actions de préfiguration du Parc national.

**Délibère :**

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité l'Ordre du jour de la prochaine Assemblée générale du GIP proposé.

Le 09/04/2019

Le Commissaire du Gouvernement

**02 MAI 2019**

Le Président du GIP

  
Marcel JURIEN de la GRAVIÈRE